

PARC NATUREL RÉGIONAL DU PILAT

Procès-verbal de la réunion du Comité syndical du 18 décembre 2024

Séance du 18 décembre 2024 à 18h30

Date d'envoi de la convocation : le 12 décembre 2024

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 88

Président : Charles ZILLIOX

Délégués Collège de la Région Auvergne – Rhône-Alpes

Étaient présents

Mme BUSSIERE Laurence

Mme MOUSEGHIAN Aline

Étaient représentés

Mme BONNET-FERRAND Virginie

M. CESA Johann

M. CINIERI Dino

M. MANDON Emmanuel

Mme MICHEL Cécile

Mme PICARD Patricia

Par Mme BUSSIERE Laurence

Par M. CORVAISIER Robert

Par M. ZILLIOX Charles

Par Mme DELESTRADE Christine

Par Mme ROBIN Christine

Par M. THOMAS Luc

Étaient absents

Mme DEZARNAUD Sylvie

M. GEOURJON Christophe

Délégués Collège des Conseils Départementaux

Étaient présentes

Mme PEYSSELON Valérie

Mme VIALLETON Marie-Michelle

Étaient représentés

Mme CALACIURA Stéphanie

M. CORRIERAS Paul

M. MARION Philippe

Par M. ALAMERCERY Yves

Par Mme PEYSSELON Valérie

Par M. RAULT Serge

Étaient absents

Mme BESSON-FAYOLLE

Mme PUBLIÉ Martine

Mme SEMACHE Nadia

Délégués Collège du secteur du Pilat Rhodanien

Délégués de la Communauté de communes

Étaient présents

Mme DE LESTRADE Christine
Mme MAZOYER Martine
M. POLETTI Jean-Louis
M. RAULT Serge

Étaient absents

M. CHERIET Farid
M. DIEZ Mickaël
M. GAILLARD Pierre-Antoine
M. PERRET Jean-Baptiste

Délégués des Communes

Étaient présents

Mme DEFAY Anne-Marie	Commune de Saint-Pierre-de-Boeuf
M. ZILLIOX Charles	Commune de Bessey – Président

Étaient représentées

Mme FAVRE-BAC Lisa	Par Mme MAZOYER Martine
Mme NAVEZ Marie-Louise	Par Mme DEFAY Anne-Marie

Étaient absents

M. MARILLIER Emmanuel	Commune de Roisey
Mme RICHARD Béatrice	Commune de Chuyer
M. WETTA Patrick	Commune de Vérin

Délégués Collège du secteur des Monts du Pilat

Délégués de la Communauté de Communes

Étaient présents

M. CHORAIN Jean-François
M. CORVAISIER Robert
M. GEOURJON André
M. GIRAUD Noël
Mme ROBIN Christine

Étaient représentés

M. HEITZ Philippe	Par Mme BRUNON Martine
M. PINOT Didier	Par M. GIRAUD Noël
M. SOUTRENON Bernard	Par M. MATHOULIN Julien

Était absent

M. MASSARDIER Alexandre

Délégués des Communes

Étaient présents

Mme BRUNON Martine	Commune de Saint-Régis-du-Coin
M. MATHOULIN Julien	Commune de Jonzieux
M. ROYET Philippe	Commune de Graix

Étaient absents

M. KAUFFER David	Commune de Saint-Romain-les-Atheux
M. LAGNIET Philippe	Commune de Le Bessat
Mme RICHARD-RIVORY Carole	Commune de Thélis-la-Combe
M. TAMET Marcel	Commune de Colombier
Mme TRANCHAND Bernadette	Commune de Tarentaise

Délégués Collège secteur Vienne Condrieu Agglomération

Délégués de la Communauté d'agglomération

Était présent

M. THOMAS Luc

Était représenté

M. BRUYAS Lucien	Par M. CHARMET Michel
------------------	-----------------------

Étaient absents

M. BOSVERT Thierry
M. RAULET Thierry
M. SOY Laurent
Mme THETIER Sylvie

Délégués des Communes

Étaient présents

M. ABEILLON Thibald	Commune de Saint-Romain-en-Gal
M. CHARMET Michel	Commune de Trèves

Étaient représentés

M. GONON Christophe	Par M. NUNEZ Dominique
Mme JOURNOUD Nathalie	Par M. ABEILLON Thibald

Étaient absentes

Mme DESCHAMPS Isabelle	Commune de Condrieu
Mme LAURO Linda	Commune de Sainte-Colombe

Délégués Collège du secteur du versant du Gier

Délégués de Saint-Étienne Métropole

Était présent

M. PORCHEROT Jean-Philippe

Étaient absents

Mme DREVON Chantal

Mme FAYOLLE Sylvie

M. GUERIN Gérard

M. SEUX Jean-François

Délégués des Communes

Étaient absents

M. CARCELES Pierre

Commune de Farnay

M. COMTE Brice

Commune de Sainte-Croix-en-Jarez

M. FARA Bernard

Commune de La Valla-en-Gier

M. LACROIX Norbert

Commune de La Terrasse-sur-Dorlay

Délégués Collège des Villes Portes

Délégués de Saint-Étienne Métropole

Étaient absents

Mme DREVET Leslie

M. FAVERJON Christophe

Mme HALLEUX Roselyne

Mme LAFAY Françoise

Mme PERRET Evelyne

M. VASSELON Gilbert

M. ZENNAF Kahier

Délégués des Villes portes

Étaient présents

M. ALAMERCERY Yves

Commune de Saint-Chamond

M. BUB Jérôme (suppléante de Mme
DEHAN Nathalie)

Le Grand Lyon-Givors

M. HAMMOU OU ALI Brahim

Commune de La Ricamarie

M. NUNEZ Dominique

Commune de L'Horme

Étaient représentés

M. CHAMPANHET Bernard
M. GALLOT Éric

Par M. PORCHEROT Jean-Philippe
Par Mme VIALLETON Marie-Michelle

Étaient absents

M. CHANELIERE Julien
Mme KANE Diarra
M. LETO Francesco
M. PENARD Christophe

Commune de Rive-de-Gier
Commune de Rochetaillée – Saint-Étienne
Commune de Lorette
Commune de Saint-Jean-Bonnefonds

Assistaient également à la réunion :

M. Cyrille BONNEFOY
M. Daniel FAVIER
M. Philippe CROZET
Mme Hélène FRACHON

Ville de La Ricamarie - Maire
Ville de La Ricamarie - Adjoint
DDT de la Loire
CNPf Auvergne-Rhône-Alpes

Pauline DELFORGE, Sandrine
GARDET, Adam GIBAUD, Carole
MABILON, Marie MOTTOT et Marie
VIDAL-CELARIER

Équipe du Parc

Charles ZILLIOX, Président du Syndicat mixte du Parc certifie que la convocation de tous les membres en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi.

Charles ZILLIOX accueille les membres à la salle Louis Daquin sur la commune de La Ricamarie. Il remercie Monsieur le Maire et Monsieur HAMMOU OU ALI, délégué au Parc pour leur accueil et le prêt de la salle. Il rappelle l'importance du travail de connexion avec les villes-portes du Parc.

Charles ZILLIOX cède la parole à Monsieur le Maire et le remercie au préalable pour le verre de l'amitié que la Commune offrira en fin de réunion.

Cyrille BONNEFOY est très heureux d'accueillir le comité syndical du Parc. Il indique que les villes-portes ont toute leur place dans le Parc.

Il revient sur l'histoire de la Ville de la Ricamarie, ville qui est faite de migrations importantes : espagnole, italienne, Afrique du Nord, turque, kosovar et comorienne et ville marquée par l'exode rural.

Il souligne que la France devrait être une terre d'accueil.

L'histoire ouvrière est aussi encore visible dans la ville avec le béton et l'urbanité.

Cyrille BONNEFOY insiste sur la nécessité de penser les choses différemment sur la biodiversité et l'adaptation au changement climatique. Lorsque la Mairie a décidé d'éteindre l'éclairage public, il a fallu expliquer et sensibiliser. Pour le « zéro phyto », il a aussi fallu l'expliquer pour arriver à convaincre.

Sur l'industrie, il y a également eu des progrès pour qu'elle soit plus vertueuse et pour s'adapter aux réglementations environnementales.

Il a fallu repenser la ville. Un réseau de chauffage urbain a été créé. De très nombreux habitants se sont investis avec l'achat de système de chauffage à énergies renouvelables : pompes à chaleur, chaudière à condensation...

Des panneaux photovoltaïques ont été installés sur les écoles et les gymnases. Les bâtiments sont plutôt vertueux.

Dans le cadre du PPRI, des travaux de découverte de l'Ondaine ont été réalisés. Cela a bouleversé la ville. Aujourd'hui pour aller plus loin, la Commune continue de travailler sur la biodiversité et sur les sols.

Cyrille BONNEFOY indique qu'il est très heureux d'accueillir les élus du syndicat mixte dans sa commune.

Le Parc mène des actions de sensibilisation, de prévention et d'accompagnement des collectivités. Bravo au Parc !

Charles ZILLIOX remercie Monsieur le Maire pour ce discours et le félicite pour toutes les actions mises en place par la Commune.

Charles ZILLIOX fait part des évolutions au sein des membres du comité syndical :

- Suite à la démission de Christiane Michaud Farigoule du conseil municipal de Saint-Étienne, Mme Diarra KANE la remplace dans sa fonction de déléguée au Parc.
- Mme Linda LAURO est la nouvelle déléguée titulaire de Sainte-Colombe.

Il fait état de l'actualité du Syndicat mixte du Parc :

- **Sur la révision de la charte :**
 - L'accueil des personnes de l'autorité environnementale Mme WOZNIAK et Mme DUMOULIN est prévu les 27 et 28 janvier 2025. Ces dernières doivent rendre leur rapport d'ici le 14 février
 - Il annonce l'organisation de réunions publiques en amont de l'enquête publique :
 - le 20 janvier à 18h30 à Saint Romain Lachalm
 - le 22 janvier à 18h30 à Pélussin
 - le 27 janvier à 18h30 à Bourg-Argental
 - le 5 février à 18h30 à Saint-Paul-en-Jarez
 - le 10 février à 18h30 à Les Haies
 - Il indique que l'enquête publique se tiendra probablement entre mars et avril 2025
 - Enfin, il informe qu'il sera difficile de clore la révision de la charte avant les élections de 2026 car il reste, après l'enquête publique, une consultation interministérielle qui dure à minima 4 mois. Il propose de refaire le point sur le calendrier à l'issue de l'enquête publique.

Depuis notre dernière réunion du Comité syndical du 6 novembre, le syndicat mixte du Parc a :

- signé, le 14 novembre, avec l'ADEME et Saint-Étienne Métropole, le troisième contrat Fonds chaleur territorial doté de 12 M€ de 2024 à 2027
- animé l'organisation du Festival du Cinéma Solidaire avec 9 ciné-rencontres sur le Pilat et dans ses Villes Portes. Ce Festival s'est terminé le 28 novembre dernier.
- organisé une journée pour les professeurs des écoles des 52 classes (soit 1075 élèves) qui bénéficient du programme d'éducation au territoire du Parc cette année scolaire. Cette journée a eu lieu le 20 novembre en présence de l'ASSE Coeur Vert (dont Roland Romeyer et Lionel Potillon) qui apporte 10 000 € de soutien pour ce programme d'éducation en plus des soutiens indispensables de la Région et du Département du Rhône
- accueilli le conseil d'administration de l'association Inter Parcs Massif Central le 11 décembre dernier à Doizieux

- reçu le nouveau Directeur Départemental de la Loire à la Maison du Parc le 17 décembre.

Les membres du comité syndical ont également reçu une lettre d'informations hier dans laquelle il était annoncé :

- la naissance du réseau d'urbanisme rural du Pilat qui propose deux appels à manifestation d'intérêt pour les communes l'un porté par EPURES pour l'élaboration de Plan Guide et l'autre par le Parc pour un travail sur les franges urbaines.
- Une journée dédiée à la gestion des haies de bord de route spécifiquement sera organisée pour les élus et techniciens voirie le 11 février 2025.
- la possibilité de répondre en lien avec des acteurs publics et privés concernés par la valorisation touristique du Saint Jacques de Compostelle à un appel à manifestation d'intérêt de la Région.

Philippe ROYET est désigné secrétaire de séance.

1 – Approbation du compte-rendu de la réunion du 06 novembre 2024

Ce compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

2 – Compte-rendu des délégations au Bureau et au Président

Charles ZILLIOX présente ce point.

Le Comité syndical a procédé aux désignations de compétences au profit du Bureau le 5 octobre 2022 et, conformément à la réglementation en vigueur, le Bureau doit rendre compte des décisions prises dans ce cadre, à chaque réunion de Comité syndical.

Ainsi, le Comité syndical est appelé à prendre acte des décisions prises par le Bureau lors de ses réunions du 16 octobre et du 6 novembre 2024.

Le Comité syndical a procédé aux désignations de compétences au profit du Président le 5 octobre 2022 et, conformément à la réglementation en vigueur, le Président doit rendre compte des décisions prises dans ce cadre, à chaque réunion de Comité syndical.

Par ailleurs, la délibération du 1^{er} mars 2023 prévoit l'application de la règle de fongibilité des crédits entre chapitres, qui fait l'objet d'une décision du Président qui doit en rendre compte devant le comité syndical suivant.

La liste des décisions prises par le Président dans le cadre de ses délégations figure dans le tableau ci-dessous pour la période du 1^{er} novembre au 12 décembre 2024.

<u>Délégations</u>	<u>Décision</u>
Réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus dans le budget	<i>Sans objet</i>
Décision budgétaire modificative portant virement de crédits de	Décision de virement de crédits en date du 25 novembre

chapitre à chapitre.	
Prendre toute décision concernant la préparation, la passation , l' attribution , l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadre ainsi que toute décision concernant leurs avenants dans la limite des attributions dévolues à la CAO et au jury de concours par la réglementation en vigueur, lorsque les crédits sont inscrits au budget	Voir tableau ci-dessous
Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans	<i>Sans objet</i>
Passer des contrats d'assurance	<i>Sans objet</i>
Créer des régies comptables nécessaires au fonctionnement du Parc	<i>Sans objet</i>
Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges	<i>Sans objet</i>
Décider l'aliénation de gré à gré de biens immobiliers jusqu'à 4 600 €	<i>Sans objet</i>
Fixer la rémunération et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts	<i>Sans objet</i>
Intenter au nom du Parc les actions devant les juridictions civiles, pénales ou administratives en première instance, appel ou cassation, dans les cas définis par le Comité syndical	<i>Sans objet</i>
Réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le Comité syndical lors du vote du budget primitif	<i>Sans objet</i>

**Liste des décisions prises par le Président dans le domaine des marchés publics
pour la période du 1^{er} novembre au 12 décembre 2024**

<u>Objet</u>	<u>Entreprise attributaire</u>	<u>Lieu d'implantation</u>	<u>Montant</u>
Création d'un poster de la mobilité	BALTIK	Chabanière (69)	3 961,53 €
Conception graphique de la carte touristique du Pilat	ATELIER CARTOGRAPHIK	Bords (17)	8 560 €

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, prend acte de ces décisions.

3 – Recrutement d'un contractuel pour remplacer un agent titulaire en congé maternité puis parental

Charles ZILLIOX présente ce point à l'aide de Sandrine GARDET.

Pour rappel, le comité syndical est seul compétent pour décider de la création et de la suppression des postes du syndicat mixte.

Les dispositions de l'article L. 332-13 du code général de la fonction publique prévoient la possibilité de recruter des agents contractuels pour assurer le remplacement temporaire d'agents publics territoriaux (fonctionnaires et agents contractuels) sur emploi permanent.

La responsable du pôle biodiversité et eau sera en congé maternité à compter d'avril 2025 puis souhaite prendre un congé parental et des congés annuels jusqu'à fin 2025.

Il est donc proposé de recruter un ou une chargé(e) de mission « Biodiversité » contractuel(le) pour la durée de l'absence. Il est précisé que ce contrat peut prendre effet avant le départ de l'agent remplacé.

L'agent contractuel recruté sera rémunéré sur le cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux. Il bénéficiera du régime indemnitaire fixé par délibération. Il justifiera des exigences requises pour occuper un emploi de catégorie A de la fonction publique territoriale, d'une formation et d'une expérience en adéquation avec la nature des missions qui lui seront confiées.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le recrutement d'un agent contractuel pour le remplacement d'un agent titulaire dans les conditions précisées ci-dessus.

4 – Budget 2024 – Décision modificative budgétaire n°4

Luc THOMAS présente la décision modificative budgétaire.

L'objet de la décision modificative est d'inscrire les actions portées par le syndicat mixte du Parc et les financements correspondants apportés. Il s'agit donc d'inscrire en fonctionnement :

- La subvention de l'État concernant la préservation et la valorisation de la myrtille sauvage du Massif Central pour un montant de 12 263,61 €. Le montant a été proratisé pour correspondre au montant des dépenses engagées en 2024.
- La subvention de la DREAL pour l'appui à la mise en œuvre d'une politique renouvelée et pérennisée en faveur des paysages d'un montant de 15 000 €.

- Les subventions de la Région et du FEADER pour un montant total de 14 177,28 € sur le dossier : Animation territoriale pour la plantation de haies et d'arbres sur le Parc du Pilat, Loire Forez et sur le bassin versant de la Coise. Le montant a été proratisé pour correspondre au montant des dépenses engagées en 2024.
- La subvention de la Région de 4 000 € pour le dossier Pilat Propre.
- Les aides apportées par la Région et le Département du Rhône concernant l'observatoire de la biodiversité 2024 d'un montant total de 35 000 €.
- La subvention régionale d'un montant de 11 000 € pour la stratégie de valorisation touristique des Crêts du Pilat.
- L'aide de la Région de 1 000 € pour le dossier Coup de pouce Climat et la participation des Communes à ce projet pour 600 €.
- Le programme CEE TIMS (écomobilité) pour un montant de 45 485,30 €. Le montant a été proratisé pour correspondre au montant des dépenses engagées en 2024.
- L'animation des sites Natura 2000 pour l'année 2024 : subventions du FEADER et de la Région de 23 725,26 € chacune.

En investissement, il s'agit d'inscrire la subvention de la Région obtenue pour le dossier de Carnet des objectifs de qualité paysagère pour un montant de 11 890 €.

Dans la décision modificative, ne sont pas inscrits les montants correspondant à l'autofinancement, car une enveloppe avait déjà été prévue au moment du budget primitif à ce sujet.

Les postes de dépenses ont été répartis en fonction des dépenses identifiées pour chacune des opérations.

Il s'agit également d'ajuster les montants pour permettre l'amortissement des biens et la régularisation des amortissements des subventions reçues.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la décision modificative d'un montant de 237 784,95 € en section de fonctionnement, qui s'équilibre en dépenses et en recettes, et de 36 783,11 € en section d'investissement, qui s'équilibre en dépenses et en recettes, conformément au tableau récapitulatif ci-joint.

5 – Autorisation pour permettre l'engagement, le mandatement et la liquidation des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2025

Luc THOMAS présente ce point.

Conformément au code général des collectivités territoriales en son article L 1612-1, dans le cas où le budget d'une collectivité ou d'un établissement public n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, préalablement au vote du budget primitif 2025, le Président peut, sur autorisation du comité syndical, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférant au remboursement de la dette.

Cette autorisation du comité syndical doit être précise quant au montant et à l'affectation de ces crédits. Il est précisé que cette autorisation ne signifie évidemment pas que les crédits concernés seront effectivement engagés.

Afin d'assurer une continuité de fonctionnement des services, il est donc proposé au comité syndical de bien vouloir autoriser le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement comme suit :

Chapitre	Crédits ouverts au budget 2024	Ouverture par anticipation 2025
20	435 295,52 €	108 823,88 €
21	265 538,93 €	66 384,73 €
23	1 016 572,04 €	254 143,01 €

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement 2025, hors restes à réaliser, dans la limite des crédits repris ci-dessus et ce avant le vote du budget primitif 2025.

6 – Adoption du plan de formation mutualisé 2025-2027

Charles ZILLIOX cède la parole à Marie VIDAL-CELARIER qui présente ce point.

Le droit à la formation professionnelle tout au long de la vie est reconnu par les statuts de la fonction publique territoriale pour tous les agents de la collectivité, quel que soit leur statut : titulaire, stagiaire ou contractuel.

Outil de gestion des ressources humaines parallèle et complémentaire au recrutement, à la mobilité, à la gestion des carrières et à l'évaluation, la formation permet aux agents publics d'acquérir, maintenir et développer des compétences nécessaires à la réalisation des missions de service public. Elle contribue ainsi à la qualité du service rendu à l'usager.

L'article L423-3 du Code général de la fonction publique impose aux collectivités et établissements publics territoriaux d'établir un plan de formation annuel ou pluriannuel qui détermine le programme d'actions de formation prévues.

Le Centre de gestion de la Loire - CDG42 propose un plan de formation mutualisé établi sur la base du recensement effectué en collaboration avec le Centre National de la Fonction Publique Territoriale - CNFPT auprès des collectivités de la Loire de moins de 50 agents.

Le recensement annuel permet d'analyser par territoire les besoins de formation et l'expression des demandes. La réponse formation est ainsi adaptée, locale, efficace, compte-tenu des effectifs et des moyens.

Ce plan de formation mutualisé, qui s'appliquera au cours des années 2025, 2026 et 2027, a été présenté pour avis au Comité Social Territorial en date du 21 novembre 2024.

Les axes du plan de formation mutualisé sont les suivants :

- Axe 1 : S'informer pour actualiser ses connaissances
- Axe 2 : Se professionnaliser et se perfectionner dans son cœur de métier
- Axe 3 : Prévenir les situations à risques et être acteur de la santé et sécurité au travail
- Axe 4 : Permettre et inciter les agents à être acteurs de leurs parcours professionnels
- Axe 5 : Intégrer le développement durable dans les pratiques professionnelles

Il est par ailleurs rappelé que l'organisation des départs en formation relève de la responsabilité de l'autorité territoriale et de la hiérarchie, garante du bon fonctionnement du service. Il est proposé d'adopter un règlement de la formation qui définit les modalités pratiques d'exercice de la formation, de prise en charge des frais de déplacement et de la gestion des formations à titre personnel ainsi que le budget prévu pour leur financement.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité valide le plan de formation mutualisé 2025-2027 et le règlement de formation annexés à la présente délibération.

7 – Informations diverses

7.1 Prise en compte des observations et recommandations de la Chambre régionale des comptes dans le cadre de son contrôle opéré en 2021 sur le Parc naturel régional du Pilat

Charles ZILLIOX cède la parole à Marie VIDAL-CELARIER qui présente ce point.

En 2021, Le Parc du Pilat, tout comme la quasi-totalité des Parcs de la région Auvergne-Rhône-Alpes, a fait l'objet d'un contrôle de la Chambre régionale des comptes.

Ce contrôle a porté sur la régularité des comptes et la qualité de la gestion de la structure, pour la période 2015-2020. La gouvernance, les finances et les ressources humaines ont été étudiées en détail.

Il a été rendu compte de ce rapport définitif lors de la séance du comité syndical du 22 juin 2022. Plusieurs observations avaient été faites par la Chambre régionale des Comptes dans son rapport définitif, notamment sur la gestion et le fonctionnement du syndicat mixte.

De nombreuses recommandations ont été prises en considération. Aussi, le Président souhaite en rendre compte aux membres du comité syndical :

- Veiller au strict respect des règles de majorité nécessaires à l'adoption des décisions modifiant la composition du syndicat.

Les statuts du syndicat mixte ont été modifiés. Auparavant, il fallait que les 2/3 des membres composant le syndicat mixte soient présents. Désormais, les statuts prévoient que les 2/3 des membres présents ou représentés devront voter toutes modifications des statuts.

- Les délégations aux vice-présidents et à la directrice n'étaient pas suffisamment précises. Toutes les délégations ont été réécrites et indiquent de manière précise le contenu et l'étendue des délégations accordées à chacun.

- Lancer dès à présent une réflexion sur les conditions financières de l'élargissement du périmètre en lien avec les actions et les moyens que le Parc va devoir mettre en œuvre dans le cadre de la prochaine Charte.

Ce travail a été initié en lien avec les démarches de prospective financière que le Parc a lancées. De premiers éléments ont été communiqués lors de la visite des rapporteurs du Conseil national de protection de la nature, du Ministère en charge de l'écologie et de la Fédération des Parcs en mai dernier. La Commission des finances du Parc sera amenée à prendre connaissance et à échanger sur ce travail courant 2025, pour aboutir à la présentation d'un budget prévisionnel pour les 3 premières années de la Charte.

- Introduire dans le rapport d'orientations budgétaires les engagements pluriannuels relatifs aux programmes d'actions.

Le Parc a pris en compte cette remarque et présente dans chaque rapport d'orientations budgétaires, les projets ayant une incidence pluriannuelle.

- Ajuster les prévisions budgétaires, notamment sur le programme d'actions pour avoir un meilleur taux de réalisation budgétaire

Le Parc s'emploie désormais, pour les dossiers pluriannuels, à proratiser les montants par année et à inscrire les sommes réellement engagées. Toutefois, il peut y avoir du retard dans l'exécution du dossier. Concernant le versement des subventions, le Parc ne maîtrise pas les délais de traitement des demandes, par les financeurs. Par exemple, sur Natura 2000, le Parc n'a toujours pas perçu les subventions pour les programmes 2018 et 2019.

- Les annexes sur les documents budgétaires sont incomplètes

Le Parc complète toutes les annexes budgétaires, notamment celle sur le personnel.

- Le suivi du patrimoine et les amortissements

Depuis le contrôle de la Chambre régionale des comptes, le Parc a entamé avec l'aide du service de gestion comptable (comptable public), un travail de remise à plat de la gestion de l'actif et des amortissements.

Les opérations d'amortissement sont passées correctement chaque année et les durées d'amortissement des biens et subventions sont appliquées. Le travail sur la régularisation de bien non amortis ou des subventions perçues est encore en cours, pour que la charge de l'investissement ne pèse pas trop sur le budget du syndicat mixte.

- Mise en place d'une comptabilité d'engagement

Cette comptabilité a été mise en place. Elle nécessite encore quelques ajustements en interne, notamment pour les dépenses passées hors « marché public ».

- Définir une stratégie de pilotage des ressources humaines

L'équipe de direction et les responsables de pôle ont mis en place un groupe de travail qui se réunit mensuellement pour répondre à ce point. Les questions de la Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences et du pilotage de la masse salariale y sont abordées.

- Revoir le RIFSEEP (Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) pour intégrer la filière technique, ajouter le complément indemnitaire annuel, instaurer une équité entre fonctionnaires et contractuels via l'intégration de la prime annuelle dans le RIFSEEP.

Un travail a été fait en lien avec la Commission des finances du Parc et la délibération intégrant ces remarques a été prise en décembre 2023 par le comité syndical.

- Revoir le calcul sur les congés et le temps de travail des agents du Parc.

Si les agents du Parc effectuaient déjà les 1607 heures, correspondant à la durée annuelle légale du temps de travail, cela n'était pas indiqué, comme tel, dans le règlement intérieur du personnel.

Le Parc a donc mis à jour ces dispositions et en a profité pour procéder à la refonte du règlement intérieur. Ce règlement intérieur a été adopté par le comité syndical lors de la séance du 6 novembre dernier.

- Veiller à la bonne utilisation des deniers publics pour des marchés non formalisés

La Chambre n'avait constaté aucune irrégularité sur l'application des règles de passation des marchés. Pour les petits montants, le Parc veille à demander plusieurs devis ou s'astreint à lancer des consultations.

Les agents sont régulièrement formés en interne sur les bonnes pratiques en matière de commande publique.

Jérôme BUB demande quel est l'organisme responsable du versement des subventions Natura 2000.

Sandrine Gardet explique que la compétence est désormais exercée par la Région, mais pour ces dossiers, la compétence relevait de l'État à l'époque. Les paiements sont bloqués au niveau de l'Agence de services et de paiement.

7.2 Présentation de l'observatoire territorial de la forêt

Valérie PEYSSELON introduit ce travail qui a été piloté par le Parc et réalisé en sous-traitance par l'ONF et le CNPF. Ce travail a été finalisé courant 2024. Elle cède la parole à Adam GIBAUD, chargé de mission « Forêt ».

Le détail de la présentation se trouve dans le diaporama joint.

Voici quelques points à retenir ainsi que les échanges qui ont suivi.

- 1 % du territoire français est concerné par la désertification. L'objectif est d'arriver à la préservation.
- Jusque-là, nous disposions de cartographies peu précises.
- Opportunité avec le plan France relance pour l'utilisation de la technologie « LIDAR »
- 297 placettes ont été analysées.
- Les 3 espèces majeures sont le sapin, le douglas et le hêtre.
- Le bois mort joue un rôle essentiel.

- Sur le dépérissement, il n'y a pas d'état alarmant mais c'est tout de même à surveiller, notamment préoccupant pour l'épicéa, le hêtre et le châtaignier.
- Il n'y a pas de lien évident entre le diamètre, l'âge des arbres et leur état sanitaire
- Il y a très peu de forêts étagées : il est plutôt opportun de travailler plusieurs classes d'âge pour plus de résilience.
- Les coupes à blanc ont augmenté. Elles représentent 5 % de la surface forestière du Pilat en 10 ans.
- Sur les perspectives : il est important de pouvoir mettre à disposition ces données pour les propriétaires. L'observatoire doit pouvoir être mis à jour.

Laurence BUSSIERE demande si on peut faire un comparatif avec d'autres territoires.

Adam GIBAUD répond que très peu de territoires disposent de cet observatoire mais plusieurs sont intéressés pour le faire. L'Ain dispose d'un observatoire mais les données ne sont pas comparables.

Hélène FRACHON (CNPf) demande quand est prévue la mise à jour.

Adam GIBAUD précise qu'elle est souhaitable tous les 10 ans.

Philippe ROYET demande comment sont mises à disposition les données.

Adam GIBAUD indique qu'elles sont accessible sur demande des propriétaires avec justificatif de propriété.

Jean-Philippe PORCHEROT souhaite savoir ce qu'il en est pour les données relatives à la forêt publique.

Adam GIBAUD répond qu'il convient de se rapprocher de l'ONF ou du Parc.

Thibald ABEILLON demande comment les propriétaires peuvent être accompagnés.

Adam GIBAUD souligne l'importance de mieux gérer sa forêt et de comprendre comment elle se comporte. Le CNPF conseille les gestionnaires.

7.3 Rétrospective des festivités des 50 ans du Parc du Pilat

Jean-Philippe PORCHEROT et Carole MABILON présentent cette rétrospective.

Le diaporama de présentation est joint au présent compte-rendu.

Voici les « pépites » et « cailloux » des élus du syndicat mixte sur ces festivités :

Cailloux	Pépites
Météo du matin du 6 octobre	Une occasion de visiter Saint-Julien-Molin-Molette
Peu d'élus des Monts du Pilat le 6 octobre	Le 17 mai a été l'occasion de faire découvrir à un élu de ma commune ce qu'est le Parc
Activités trop espacées dans Saint Julien Molin Molette le 6 octobre	Film tourné dans les premières années du Parc diffusé à Saint-Julien-Molin-Molette le 6 octobre

Manifestation anti-carrière le 6 octobre	Le concert dessiné du 6 octobre
Ne pas avoir pu participer ni au temps du 17 mai, ni à celui du 6 octobre	La lune du 6 octobre
	Le puzzle du logo du Parc : on est ensemble
	La composition du plan de table le 17 mai
	Les anciens présidents et directeurs qui ont pu voir que le Parc restait dynamique
	L'Abécédaire
	Le spectacle des Sœurs Goudron du 6 octobre
	Une organisation au top malgré les difficultés
	L'action sachet de graines de végétal local
	La mobilisation de produits alimentaires locaux
	Le temps passé en tant que bénévole avec les agents du Parc

Charles ZILLIOX clôt la séance et invite l'assemblée à prendre le verre de l'amitié.

Les prochaines réunion du comité syndical sont prévues le 29 janvier, le 19 février et le 12 mars.